VIVRE AUX CHAPRAIS
www.chaprais.fr

28 d, rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON
Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62
chaprais@gmail.com - vivreauxchaprais.canalblog.com - www.chaprais.fr

Monsieur le Maire,
VILLE DE BESANÇON
2 Rue Mégevand
25034 BESANÇON Cedex

Objet : Arrêté municipal concernant la lutte contre les nuisances sonores des chantiers.

Besançon le 25 Juin 2013

Monsieur le Maire,

Nous avons, à plusieurs reprises, appelé l'attention de Monsieur le Préfet sur l'arrêté préfectoral N°2005-1904-01841 concernant les nuisances sonores.

Nous lui demandions deux choses :

- 1. Tout d'abord de limiter l'amplitude horaire de ces chantiers, puisqu'ils sont autorisés de 7 h à 20 h avec seulement une heure de pause durant le déjeuner.

- 2. D'interdire le concassage des roches de fondation sur place, dès lors qu'il y a des habitations à proximité ; les habitants étant exposés à deux sources de nuisances sonores (brise-roche et concasseur) et à la poussière produite.

Monsieur le Préfet vient de nous répondre par courrier en date du 20 Juin 2013 (voir copie jointe) qu'il vous appartenait de prendre un arrêté afin de « compléter ou de rendre plus restrictives les dispositions de l'arrêté préfectoral par le biais d'arrêtés municipaux ».

Nous souhaitons donc que vous preniez ces mesures pour assurer la tranquillité de nos concitoyens déjà fort malmenée par les travaux du Tram.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot

P.J : Copie courrier Préfet 20/06/13.